Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260908-26_09_07-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

**Séance du Mardi 08 septembre 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 08 septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 2 septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

**Étaient présents :** COUSIN Marion, DESILLES Bettina, FENIET Maud, FRANGEUL Jean-Pierre, GICQUEL Patricia, GLEMAU Jean-Yves, GORIN Nicolas, GUÉHO Cyril, HUET Aurélien, JAN Émile, KRYSTKIEWICZ Catherine, LE GUYADER Tifenn, LE QUELLEC Jean-Charles, LEROUX Fabien, LEVESQUE Jean-Luc, LUBERT Jean-Claude, MELLERIN Brigitte, PAUMIER Mathieu, PICHOT Franck, PITRÉ Stéphanie, SENNINGER Danielle, VIARD Emmanuelle, YART Stéphanie

**Ont donné procuration :**
DUCLOYER Alain donne pouvoir à FRANGEUL Jean-Pierre
FLEHO Elisabeth donne pouvoir à KRYSTKIEWICZ Catherine
RACAPÉ Isabelle donne pouvoir à LEVESQUE Jean-Luc

**Étaient absents excusés :**
THOUZEAU Nicolas

**Secrétaire de séance** : LE QUELLEC Jean-Charles

## DELIBERATION 2026_09_07
## RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC : DEMANDE DE SUBVENTION AU SDE35

**Rapport de Jean Yves Glémau, adjoint à la transition énergétique du territoire, bâtiments, déchets**

La commune dépose un dossier de demande de financement auprès du SDE35 portant sur des travaux de rénovation d'installation d'éclairage public.

Il s'agit de remplacer 58 lanternes d'éclairage public de 90 watts installées il y a une quarantaine d'années, par des leds de 30 watts.

Les rues concernées sont les suivantes :

- Rue pasteur et rue de l'avenir : 22 lanternes pour un montant de 9 130 € HT
- Différentes rues du centre-ville : 33 lanternes pour un montant de 18 150 € HT
- Résidence Le Rouzic : 3 lampes pour un montant de 2 265 € HT

Soit un montant total de 29 545 € HT.

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260908-26_09_07-DE

Le SDE demande à ce que le Conseil Municipal délibère afin de solliciter un soutien financier de 50 % soit 14 772.50 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** le Maire à solliciter un soutien financier de 50 % soit 14 772.50 €,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Jean-Charles LE QUELLEC